

Je m'inscris en 2011 Je vote dès 2012



Ne laissez pas les autres décider à votre place.
Faites entendre votre voix aux élections en 2012.
Inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre 2011 !

**Élections présidentielles
22 avril et 6 mai 2012**

**Élections législatives
10 et 17 juin 2012**

La Confédération syndicale des familles

53, rue Riquet - 75019 Paris - ☎ 01 44 89 86 80 - 📠 01 40 35 29 52

www.la-csf.org - 📧 contact@la-csf.org

POUR S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire

- Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier en envoyant à la Mairie, le formulaire d'inscription et les pièces exigées,
- Soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par www.service-public.fr

Attention : toutes les communes ne proposent pas encore ce téléservice.

Formulaire d'inscription

Formulaire de demande (à télécharger ou à remplir sur place)

Pièce d'identité

La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité).

Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an.

Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)

Justificatif de domicile

Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :

- S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent
- S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune
- Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

Inscrivez-vous avant le 31 décembre 2011